

1815
das Wallis
und die Schweiz



«Passez
à l'Acte!»

Français

Le Valais et la Suisse, un destin tout tracé?

Le Valais rejoint en 1815 la Confédération suisse, au titre de 20^e canton. Si cette réunion paraît aujourd'hui une évidence, l'histoire des relations entre le Valais et ses voisins, du Moyen Age au début du 19^e siècle, montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

Le Valais, en tant que comté épiscopal, puis comme République des Sept Dizains, a dû et a su, tout au long de son histoire, nouer et dénouer des liens politiques, économiques et militaires avec ses voisins. Au gré des conjonctures, des opportunités, des tendances politiques ou religieuses, il s'est tantôt rapproché, allié, éloigné ou ouvertement brouillé avec l'un ou l'autre de ses partenaires.

Naviguant entre tension et concorde, parfois entre guerre et paix, le Valais a su mener un jeu subtil, teinté de diplomatie et d'équilibrisme, sachant bien souvent tirer son épingle du jeu et préserver tant son indépendance politique que son autonomie économique.

1.

Le Valais, Berne et les Confédérés (13^e – 18^e s.)

Dès le Moyen Age, le Valais, dont le pouvoir politique aussi bien que religieux est aux mains de l'évêque de Sion, entretient des relations suivies avec ses différents voisins. Face à l'expansion savoyarde en Chablais et jusqu'aux portes de Sion dès le 13^e siècle, le Valais se tourne résolument vers Berne et les Confédérés, tant pour des raisons politiques que militaires et économiques.

Pour Berne en particulier, le Valais représente un partenaire stratégique important, grâce au contrôle de cols alpins de première importance, lieux de passage essentiels pour le commerce entre le nord de l'Europe et l'Italie.

La première alliance avec Berne remonte à 1252. A cette date, l'évêque de Sion Henri de Rarogne conclut un accord avec la ville de Berne, accord qui garantit une aide réciproque en cas de conflit et qui règle les cas de litiges entre ressortissants des deux territoires. D'autres traités suivront, surtout dès le 15^e siècle (1446, 1475).

Si la Réforme marque un tournant dans les relations diplomatiques entre le Valais et les cantons suisses, en les orientant résolument vers les cantons catholiques, elle ne signifie cependant pas la fin de l'alliance bernoise. Celle-ci sera régulièrement renouvelée (1602, 1618, 1643, 1681) et le Valais saura, durant tout l'Ancien Régime, naviguer habilement entre ses alliés de différentes confessions.

Traité d'alliance entre l'évêque de Sion Henri I^{er} de Rarogne et la ville de Berne.

17.07.1252. Loèche.

L'accord garantit une aide réciproque en cas de conflit et règle les cas de litiges entre ressortissants des deux territoires, qui doivent, dans la mesure du possible, se rencontrer à la Gemmi ou au Sanetsch afin de régler leurs différends. Le texte règle aussi des questions de dettes contractées par des Bernois et des Valaisans, ainsi que les cas où des objets seraient perdus dans les territoires respectifs des deux parties. Il s'agit du premier document officiel établi entre le Valais et un futur canton suisse.

*Parchemin, env. 20 x 18 cm, sceau de l'évêque de Sion, de couleur rouge, pendant sur languette de parchemin; texte latin.
Archives d'Etat de Berne, F. Wallis, 1252.*

Traité d'alliance entre le canton de Berne et l'évêque de Sion Walter Supersaxo, le chapitre et les dizains.

07.09.1475. Loèche et Berne.

Dans le contexte troublé des Guerres de Bourgogne et d'une détérioration des relations entre le Valais et le duché de Savoie, ce traité essentiellement militaire assure une aide réciproque entre Berne et le Valais en cas de conflit avec la Savoie. Ce dernier ne tarde du reste pas à s'ouvrir: Berne envahit le Pays de Vaud en octobre 1475, alors que Supersaxo, ses troupes et leurs alliés Confédérés conquièrent le Bas-Valais à la fin de l'année (bataille de la Planta, 13 novembre 1475).

*Deux parchemins maintenus ensemble à l'aide d'une languette de parchemin, 75 x 52 et 40 x 25.5 cm, 10 sceaux pendant sur languette de parchemin et un sceau tombé (dizain de Sierre); texte allemand.
Archives de l'Etat du Valais, AV 45/1.*

Renouvellement de l'alliance de 1475 entre le Valais et Berne.

31.05.1602. Berne.

L'ancienne alliance de 1475 est renouvelée et accompagnée d'une cérémonie festive. Le doyen du chapitre de Sion et abbé de St-Maurice, Adrien de Riedmatten, futur évêque, est présent, ainsi que de nombreux députés de chaque dizain. Le contenu de l'acte est identique à celui de 1475.

*Parchemin, 60 x 32 cm, sceau de l'Etat de Berne, pendant sur cordons, dans une boîte de bois sans couvercle; texte allemand.
Archives de l'Etat du Valais, AV 44/1.*

2.

Le Valais et les cantons catholiques (16^e – 18^e s.)

Avec la Réforme, dès 1517 en Allemagne puis 1520-1522 à Zurich, une déchirure confessionnelle s'opère au sein de la Confédération, entre cantons catholiques et cantons protestants. Malgré la présence d'une importante minorité protestante tout au long du 16^e siècle, le Valais reste fidèle à la foi catholique.

A partir des années 1520 et jusqu'au 18^e siècle, le Valais est courtisé autant par les cantons catholiques que protestants. Berne souhaite ainsi que le Valais rejoigne le camp réformé, afin de ne pas être entièrement entouré de contrées catholiques: en cas de guerre, le Valais pourrait ainsi assurer l'arrière-garde de Berne en surveillant les cols alpins vers le sud. Les Waldstätten catholiques ont le même raisonnement et considèrent le Valais comme un allié stratégique important.

En 1529, le traité de 1416, liant le Valais aux cantons de Lucerne, Uri et Unterwald, est renouvelé et élargi aux autres cantons catholiques de Schwytz, Zoug et Fribourg. Les alliés se promettent un soutien mutuel en cas de conflit et le libre-échange commercial est garanti. En cas de discorde entre deux membres de l'alliance, les autres parties sont tenues d'arbitrer le conflit. En décembre 1533, cette alliance est renouvelée et elle inclut également le canton de Soleure.

Malgré des périodes de rafraîchissement des relations et d'incompréhension, notamment lorsque le Valais s'allie à la Berne protestante en 1536 pour repousser la Savoie et conquérir le Chablais, l'alliance du Valais avec les cantons catholiques est renouvelée durant tout l'Ancien Régime (notamment en 1578, 1589, 1604, 1613, 1681, 1696, 1780).

Alliance entre le Valais et les cantons catholiques (Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zoug, Fribourg, Soleure).
17.12.1533. Lucerne.

Le premier traité, signé en 1529, sans la présence de Soleure, est repris textuellement en 1533, avec Soleure. Selon les termes de ce traité, les parties doivent vivre en bonne harmonie et se soutenir militairement en cas de conflit avec un tiers. En cas de litige interne à l'alliance, les parties non concernées assurent l'arbitrage. En outre, la foi catholique doit être préservée et le libre commerce entre les parties assuré.

Parchemin, 77.5 x 39.5 cm, 16 sceaux pendant sur cordons, certains dans des boîtes métalliques d'origine; texte allemand.
Archives de l'Etat du Valais, AV 54/3

Renouvellement de l'alliance entre le Valais et les cantons catholiques.
08.07.1613. Zoug.

Le contenu est identique à celui du traité de 1533.

Parchemin, 43.5 x 23.5 cm, sceaux tombés; texte allemand.
Archives de l'Etat du Valais, AV 54/5

Renouvellement de l'alliance entre le Valais et les cantons catholiques.
10.11.1681. Sion.

Le contenu est identique à celui du traité de 1533.

Parchemin, 43.5 x 23.5 cm, sceaux tombés; texte allemand.
Archives de l'Etat du Valais, AV 54/6

Code chiffré. 1708.

Clé de lecture d'un code chiffré partagé par les cantons catholiques de Lucerne, Fribourg et Soleure, et par le Valais. Contient des armoiries peintes de ces cantons et du Valais.

Papier, grand livre relié cuir, 40 x 56 cm; texte allemand.
Archives de l'Etat du Valais, AV 54/7

Médailles commémoratives des renouvellements d'alliance entre le Valais et les cantons catholiques.

Il est intéressant de constater que, dans les deux cas, le Valais n'est pas représenté par un écu unique, contrairement aux sept cantons suisses, mais par les armes de l'évêque, du Chapitre et de chacun des sept dizains, représentant bien la composition politique de la République du Valais sous l'Ancien Régime, confédération d'entités très indépendantes.

En haut: à Altdorf en 1696. Argent, 27,69 g, diam. 41 mm.
Musée d'histoire du Valais, M 10487.

En bas: à Sion en 1780. Graveur: David Anton Stedelin. Argent, 16,87 g, diam. 38 mm.
Musée d'histoire du Valais, M 7722.

3.

Le Valais et la France, la Savoie et Milan (15^e – 18^e s.)

L'alliance française, conclue entre les 13 cantons de la Confédération et leurs alliés, d'une part, et le royaume de France, d'autre part, est une conséquence des Guerres d'Italie. Après la Paix perpétuelle de 1516 et un premier traité signé en 1521, cette alliance est renouvelée régulièrement jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le Valais y prend part systématiquement, tout en négociant parfois avec le roi de France des conditions particulières.

Si les relations du Valais avec le comté puis duché de Savoie ont pu être tumultueuses au Moyen Age, celles-ci se régularisent vers la fin du 16^e siècle, suite au Traité de Thonon de 1569, qui fixe définitivement les frontières des deux Etats. Dès lors, la Maison de Savoie se tourne plutôt vers le Piémont et vers le Sud.

Les relations du Valais avec Milan et la Lombardie sont de nature essentiellement économiques. Malgré de régulières périodes de tensions au Moyen Age et durant les Guerres d'Italie, alors que le Valais et les Confédérés ont des prétentions territoriales sur des régions lombardes (val d'Ossola), le rôle-clé joué par le col du Simplon, contrôlé par les Valaisans, dans les échanges commerciaux entre le Nord et le Sud de l'Europe est au centre de l'intérêt commun d'entretenir de bonnes relations entre les deux Etats.

Ces différents traités règlent les relations politiques, militaires et économiques du Valais avec ses différents voisins, tout en préservant un équilibre nécessaire entre les puissances européennes.

Alliance entre le Valais et le duché de Milan.

09.01.1495. Milan.

Au-delà du règlement des tensions récurrentes dans la région du Simplon et du val d'Ossola, les objets principaux de ce traité sont le libre commerce, la sécurité des transports, ainsi que la manière de régler les éventuels litiges à venir entre les deux parties. Cet acte définit aussi les possessions territoriales de chaque partie au sud du Simplon.

Parchemin, 37 x 96 cm, 10 sceaux plaqués sous papier, dont 3 grands (duc de Milan, évêque de Sion, Chapitre cathédral) et 7 petits (7 Dizains), dont 1 tombé (Conches); texte latin.

Archives de l'Etat du Valais, AV 33/5

Traité de Thonon entre le Valais et le duché de Savoie.

04.03.1569. Thonon.

En 1536, le Valais conquiert, avec l'appui de Berne, une partie du Chablais au sud du lac Léman (Evian, Abondance et Aulps). Ce n'est qu'en 1569 que le duc de Savoie Emmanuel Philibert parvient, par négociation et en promettant des compensations, à récupérer ces régions. Le traité de Thonon fixe définitivement les frontières du futur canton du Valais dans la région du Chablais.

Parchemin, 2 cahiers cousus et 1 parchemin isolé, le tout attaché ensemble à l'aide d'un fil de lin; dimensions du parchemin 56 x 27 cm; dimensions des cahiers (fermés), 29 x 37.5 cm, 4 feuillets et 10 feuillets; texte latin.

Archives de l'Etat du Valais, AV 15/11 et AV 15/11bis

Traité entre le Valais et le roi de France Louis XIV.

03.03.1657.

Renouvellement du traité de 1602 entre les cantons suisses et le roi de France. Cette alliance a été renouvelée «par échelons», canton par canton. Il précise notamment le nombre d'hommes que le roi peut lever en Valais et les pensions qu'il verse en échange. Le document porte la signature autographe du roi.

Parchemin, cahier de 7 feuillets, 24.5 x 31 cm, sceau pendant du roi de France; texte français.

Archives de l'Etat du Valais, AV 29/8

Médaille frappée des bustes d'Anne d'Autriche et de Louis XIV enfant. 1643.

Cette médaille a été offerte par la régente Anne d'Autriche à Gaspard Stockalper lors de son audience au Palais royal, en 1644.

Graveur: Jean Varin.

Or, 240 g avec la chaîne, diam. 61 mm.

Musée d'histoire du Valais, don E. Stockalper, Sion, 1919, MV 1456.

4.

La période française et l'Acte de réunion du Valais à la Confédération (1798-1815)

Avec l'année 1798 et la révolution helvétique s'ouvre une période troublée. Le Valais est tout d'abord intégré à la République helvétique sous tutelle française de 1798 à 1802, puis il constitue une république prétendument indépendante, en réalité sous domination française (1802-1810). En 1810, la France de Napoléon annexe finalement le Valais, constituant ainsi le Département du Simplon, jusqu'au départ de l'occupant français en 1813. Suite à la fuite de l'armée napoléonienne, le Valais est occupé par les troupes autrichiennes au nom des puissances alliées (Autriche, Grande-Bretagne, Prusse, Russie).

Au terme de l'épisode napoléonien, les puissances alliées ont tout intérêt à isoler la France, à établir un « cordon sanitaire » autour de ce pays et à faire de la Suisse un Etat neutre et militairement renforcé. Dans cette optique, une intégration du Valais à la Confédération suisse est idéale et les Alliés encouragent les Dizains valaisans à demander leur rattachement à la Suisse. Cette demande est transmise à la Confédération en juin 1814, malgré de fortes réticences internes, notamment de la part du Haut-Valais, qui désirait plutôt un retour à l'ordre ancien.

Si la requête du Valais, comme celles des futurs cantons de Genève et de Neuchâtel, est acceptée par la Diète fédérale le 12 septembre 1814, la réunion définitive à la Confédération est soumise à la rédaction d'une constitution cantonale. Au terme d'après discussions, les députés valaisans, plus par nécessité que par enthousiasme, se mettent finalement d'accord et votent une constitution le 12 mai 1815.

En juin, la Diète fédérale confirme l'admission du Valais comme vingtième canton suisse. L'acte de réunion est signé le 4 août 1815 à Zurich, tandis que le Pacte fédéral, renouvelé le 7 août, intègre les trois nouveaux cantons.

Lettre de Napoléon I^{er} au prince Eugène de Beauharnais, général en chef de l'armée d'Italie.
03.11.1810. Fontainebleau.

Dans cette lettre, l'Empereur motive sa décision d'annexer le Valais par ces mots: « Je me suis décidé à prendre possession du Valais. Cette chétive population rend presque inutile la route du Simplon; elle sépare l'Italie de la France à mon détriment. . . ».

Papier, 22.8 x 18.8 cm; texte français. Signature autographe de Napoléon I^{er}. Archives de l'Etat du Valais, M 73.4

Lettre de Napoléon I^{er} au duc de Feltre, ministre de la guerre.
03.11.1810. Fontainebleau.

La lettre débute par ces mots: « Monsieur le Duc de Feltre, mon intention est de réunir le Valais à la France, et de charger de cette opération le Général César Berthier ». La lettre contient des détails d'organisation de l'opération: itinéraires, troupes à engager, équipement, armement, solde et vivres. Les différents généraux devront envoyer en Valais, de manière coordonnée, des troupes stationnées à Aoste, par le Grand-St-Bernard, à Domodossola, par le Simplon, et à Genève, par le Chablais.

Papier, 2 feuillets, 22.8 x 18.8 cm; texte français. Signature autographe de Napoléon I^{er}. Archives de l'Etat du Valais, M 73.3

Placards édictés par le Conseil d'Etat du Valais.
14.11.1810. Sion.

Avec l'aval du général César Berthier, commandant des troupes impériales en Valais, le Conseil d'Etat s'adresse aux fonctionnaires civils et judiciaires et au Peuple valaisan, afin de les assurer de la volonté de « ne rien changer jusqu'à nouvel ordre à l'administration du Valais ». Les placards sont destinés à être affichés et publiés dans les communes.

Papier, 2 feuilles, 35.9 x 22.2 cm et 30.6 x 22 cm; texte français et allemand. Archives de l'Etat du Valais, Collection Imprimés valaisans

Placard édicté par le général César Berthier, commandant des troupes impériales en Valais.
14.11.1810. Sion.

César Berthier s'adresse aux habitants du Valais pour leur signifier la prise de possession du Valais par l'Empereur Napoléon I^{er}. Cet exemplaire du placard porte une annotation manuscrite du lieu et de la date de publication: Orsières, le 18 novembre 1810, par Franière, président de la Commune.

Papier, 38.2 x 24.3 cm; texte français. Archives de l'Etat du Valais, Collection Imprimés valaisans

Constitution cantonale.
12.05.1815. Sion.
Imprimeur Antoine Advocat.

Condition obligatoire pour être incorporé à la Confédération, la constitution cantonale de 1815, élaborée et acceptée sous les pressions extérieures et à contrecœur, n'est qu'une ébauche incomplète, incohérente et souvent injuste. A mi-chemin entre une restauration de l'ordre ancien et une continuation de la politique représentative, elle n'apparaît pas comme une charte fondamentale, mais comme un compromis provisoire et insatisfaisant, qui doit au moins empêcher le pays de sombrer dans l'anarchie.

Papier, cahier imprimé de 7 feuillets, 10.5 x 18 cm; texte français.
Archives de l'Etat du Valais, Fonds B.-E. Cropt, 22

Acte de réunion du Valais à
la Confédération helvétique.
04.08.1815. Zurich.

Suite à la demande faite en 1814 et provisoirement acceptée par la Diète fédérale le 12 septembre de la même année, le Valais est définitivement accepté dans la Confédération, au titre de 20^e canton. Il doit pour cela se soumettre au Pacte fédéral (qui sera renouvelé le 7 août suivant), fournir un contingent de 1280 hommes à l'armée fédérale et payer une contribution financière de l'ordre de 9600 francs suisses.

Papier, bi-feuillet, 22 x 33.5 cm; texte français et allemand.
Archives de l'Etat du Valais, T 3.6.1

Copie de l'acte d'entrée du Valais
dans la Confédération,
avec validation du président
de la Diète fédérale Wyss.
04.08.1815. Zurich.

Cette version de l'acte porte la signature du président de la Diète fédérale, David von Wyss, bourgmestre de Zurich, canton directeur (Vorort) en 1815; il préside la Longue Diète de 1814-1815. On trouve également la signature de Jean-Marc Mousson, chancelier fédéral, et le sceau de la Confédération suisse (datant de 1803).

Papier, bi-feuillet, 25 x 37.5 cm; texte français et allemand; sceau plaqué sous papier de la Confédération suisse. Archives de l'Etat du Valais, T 3.6.2

Pacte fédéral.**07.08.1815. Zurich.**

Le Pacte fédéral de 1815, qui remplace l'Acte de médiation de 1803 et qui intègre les trois nouveaux cantons (Valais, Neuchâtel, Genève), fixe les règles élémentaires de l'organisation et du fonctionnement de la Confédération suisse ainsi formée et des relations entre les 22 cantons. Il précise également la contribution de chaque Etat à l'armée fédérale et à la caisse commune. Chaque canton est représenté par des députés qui prêtent solennellement serment et qui apposent leur sceau et leur signature au bas du Pacte.

*Papier, livre relié tissu, 27.3 x 43.7 cm ; texte allemand ; sceau pendant de la Confédération suisse, dans une boîte d'argent.
Archives fédérales suisses, D0#1000/3#7**

Canon de 3 livres.

Cette pièce d'artillerie est offerte par l'empereur d'Autriche François I^{er} au canton du Valais en 1816, en compensation des pertes en armement subies durant l'épopée napoléonienne, comme l'indique l'inscription en latin. Présenté sur des affûts plus récents.

Sur le fût, un écu aux armes de la Maison impériale d'Autriche côtoie les armoiries de l'ancienne République du Valais, sur lesquelles les Sept Dizains de l'époque sont représentés par sept étoiles. Il est intéressant de noter que ce ne sont pas les armoiries aux treize districts qui sont représentées, alors qu'ils forment le canton en 1816. Cet aspect peut être expliqué par le fait que le canon soit antérieur à cette date.

*Bronze, longueur 113 cm.
Musée d'histoire du Valais, MV 11738a*

5.

Les commémorations : un siècle de mise en scène (1915 – 2015)

Les commémorations officielles de l'entrée du Valais dans la Confédération helvétique mettent en scène, sous diverses formes, les projections de la société ou de certaines de ses franges, et contribuent à leur manière à la formation d'une conscience cantonale et nationale. Elles s'insèrent également à chaque fois dans un contexte européen en grand mouvement, de la Première Guerre mondiale à la chute du Mur de Berlin.

Ainsi, en 1915, on soulignait l'importance de rester unis face au danger que représentait une guerre mondiale, reléguant l'événement à l'arrière-plan; en 1965/1966 – la catastrophe de Mattmark ayant décalé une partie des manifestations –, on mettait en parallèle le Valais d'autrefois avec la Suisse de l'époque, confrontée au même questionnement face à la nouvelle Europe qui se dessinait; en 1990, on manifestait le désir de montrer que le Valais n'était pas uniquement le Vieux-Pays des clichés, mais qu'il était ouvert sur l'extérieur et possédait les moyens techniques et intellectuels pour aborder les défis de l'avenir.

Le point commun de ces diverses commémorations est qu'elles oscillent toutes entre la volonté d'exalter le passé commun et celle de se tourner vers l'avenir avec espoir. A chaque fois, mais dans des styles et des perspectives différentes, publications, réceptions, discours, cortèges et manifestations culturelles accompagnent ces événements.

COMMÉMORATION DE 1915

Brochures et documents présentant les manifestations prévues en 1915, accompagnés d'une gravure satirique d'Edmond Bille, extraite du volume *Au pays de Tell* paru en 1915.

Collection Médiathèque Valais – Sion

Carte commémorative du centenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération. 1915.

L'écu aux armes du Valais est surmonté d'une croix suisse rayonnante et des armoiries des 13 districts. Un texte rappelle la commémoration ainsi illustrée: «En 1815, notre pays s'est uni par un lien indissoluble à la patrie suisse [...]».

Papier imprimé, 14 x 9 cm.

Musée d'histoire du Valais, C 5170-1

COMMÉMORATION DE 1965

Publications érudites parues en 1965 par l'intermédiaire de la Société d'histoire du Valais romand (*Annales valaisannes*), des Archives de l'Etat du Valais (*Vallesiä*) et du Geschichtsforschender Verein Oberwallis (*Blätter aus der Walliser Geschichte*).

Collection Médiathèque Valais – Sion

Médaille commémorative des 150 ans de l'entrée du Valais dans la Confédération. 1965.

L'avvers combine un écu aux armes du Valais et une inscription rappelant l'événement commémoré. Le revers porte une reprise de la sculpture de saint Théodule, patron du Valais, créée par l'artiste Jacques Barman pour les cérémonies officielles et placée sur la place de la Majorie, à Sion.

Huguenin/Le Locle. Or, 27 g, diam. 33 mm.

Musée d'histoire du Valais, M 5209 et M 7759

Assiette commémorative des 150 ans de l'entrée du Valais dans la Confédération. 1965.

Le creux de l'assiette comporte une représentation de saint Théodule, avec un pied de vigne et une cloche, le bord rappelle la commémoration.

Céramique grise, diam. 24 cm.

Musée d'histoire du Valais, don Léonard-Pierre Closuit, MV 7811

COMMÉMORATION DE 1990

Brochures accompagnant diverses manifestations mises sur pied en 1990, ainsi que l'ouvrage *Le Valais et vous / Das Wallis und Sie* qui, grâce à l'apport d'une Enquête photographique organisée à l'échelle cantonale, propose un regard original sur le Valais, les Valaisannes et les Valaisans.

Collection Médiathèque Valais – Sion

Médaille commémorative des 175 ans de l'entrée du Valais dans la Confédération. 1990.

L'avvers présente un écu aux armes bicolores du Valais entouré des armoiries des 23 cantons suisses. Le revers figure une combinaison des étoiles valaisannes et de la croix suisse. Frappe commerciale de la maison Intermünzen.

Argent, 15 g, diam. 33 mm.

Musée d'histoire du Valais, M 8636

COMMÉMORATION DE 2015

En 2015, des manifestations variées du Bicentenaire se déroulent tout au long de l'année. Expositions privilégiant le questionnement sur le rituel de la commémoration, livres, articles de presse, performances de tous ordres, supports ludiques ou didactiques: le foisonnement est de mise.

Collection Médiathèque Valais – Sion

Déclaration du Conseil d'Etat valaisan. 2015.

Déclaration du Conseil d'Etat valaisan à l'occasion du bicentenaire de la réunion de la République du Valais à la Confédération, signée par l'ensemble du Conseil d'Etat.

Papier; texte français et allemand.

Archives de l'Etat du Valais, non coté

Crédits & remerciements

Exposition réalisée dans le cadre du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération suisse par les Archives de l'Etat du Valais, la Médiathèque Valais et les Musées cantonaux du Valais.

Gestion du projet et contenu Denis Reynard, Archives de l'Etat du Valais
Alain Dubois, Archives de l'Etat du Valais
Geneviève Bornet, Archives de l'Etat du Valais
Patrick Elsig, Musée d'histoire du Valais
Simon Roth, Médiathèque Valais

Scénographie, réalisation Laurent Pavy, Atelier Gabarit, Vevey

Conception graphique Matthieu Berthod

Traductions Alexandra Delcourt

Logistique Christian Richard, Médiathèque Valais

Communication Line Dayer, Service de la culture

Médiation culturelle Nicole Grieve, Service de la Culture
Aline Héritier, Médiathèque Valais
Myriam Viaccoz, Médiathèque Valais

Exposition virtuelle Renaud Ries, Archives de l'Etat du Valais
Jonathan Leggett, Archives de l'Etat du Valais

Ont également participé, de près ou de loin, à la réalisation de l'exposition: Dominique Bianco, Jean-Claude Brochellaz, Fabienne Defayes, Jean-Philippe Dubuis, Valentin Favre, Christine Fontana, Marianne Heinen, Héloïse Joris, Ombeline Lathion, Fabienne Lutz-Studer, Florian Papilloud, Rodolphe Rauber, Alexia Rey, Frédéric Rey, Liliane Roh-Mosoni, Liliane-Françoise Roh, Joanna Vanay. Merci à toutes et tous!

Les institutions organisatrices remercient vivement les Archives fédérales suisses et les Archives d'Etat du canton de Berne pour le prêt de documents.